

# Les inventions dans le secteur social et médico-social entre 1980 et 2010

par **François FAUCHEUX**  
*Directeur du CREAI de Bourgogne de 1983 à 2005*

A l'occasion de cet anniversaire du CREAI, je veux évoquer ce qui a été inventé, non pas durant 50 ans mais au moins dans la période que j'ai connue, des années 80 aux années 2000.

Au CREAI, nous avons été témoins et acteur de l'évolution des questions qui se sont posées dans le secteur social et médico-social, et nous avons accompagné les réponses qui ont été inventées et apportées collectivement par les associations, les professionnels et les administrations.

Je vais parler de l'intégration des enfants handicapés ; de l'émergence des réponses aux problématiques des adultes handicapés, notamment au niveau de leur vie personnelle et intime ; des questions concernant la confrontation à la mort ; de l'idée que c'est la personne accompagnée qui est auteur et acteur de son projet de vie. Ce sont là quelques exemples où un travail de recherche et d'invention s'est réalisé.

Une remarque en préalable : les thèmes que j'ai cités, sur lesquels on invente de nouvelles réponses se situent essentiellement dans le secteur du handicap. Ce n'est pas qu'il ne se passe rien dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse ; mais là les innovations les plus importantes ont déjà eu lieu bien avant, et sont appliquées ; il s'agit de l'ordonnance de 1945, qui donne la priorité à l'éducatif sur le répressif ou l'emprisonnement. C'est avec cette ordonnance que se développent et se structurent le métier d'éducateur et les premiers établissements où on applique de véritables méthodes éducatives. En comparaison, les actions éducatives pour les enfants déficients profonds, pour les sortir de l'hôpital, ou accueillir ceux qui étaient dans leur famille, viendront plus tard et seront longues à mettre en œuvre. La deuxième innovation, c'est ce qui est introduit par l'ordonnance de 1958 : développer l'AEMO, l'action éducative en milieu ouvert, dont l'école, en s'appuyant sur la famille, même si celle-ci est plus ou moins défaillante et qu'il faut l'accompagner. En comparaison, les premières circulaires importantes sur l'intégration scolaire des enfants handicapés datent de 1982-1983, et le travail en milieu ordinaire avec les SESSAD (Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile) viendra encore après.

Il me semble donc que les associations et les professionnels s'occupant d'enfants en difficultés sociales ont su inventer des structures et des pratiques nouvelles et originales. C'était du temps des ARSEA et des débuts des CREAI. Ce dont je parle aujourd'hui constitue donc une nouvelle étape.

Je parle en premier lieu de **l'intégration scolaire** des enfants handicapés. Au départ pour beaucoup, ce n'était pas une évidence : on observait plutôt de la réticence et même de la résistance à cela ; que pouvaient bien gagner ces enfants à aller dans les écoles où ils allaient se faire rejeter ou agresser ? Même si la loi de 1975, en faveur de personnes handicapées, avait indiqué dans son premier article que tous les enfants avaient droit à l'école ordinaire, peu de professionnels ou de parents avaient envie de s'engager dans cette voie puisque les instituts médico-pédagogiques étaient là, qu'il avait fallu beaucoup d'énergie pour les mettre en place et qu'ils apportaient une réponse globale et sécurisante pour tous.

Que de chemin parcouru depuis cette loi de 1975 et ces circulaires de 82 et 83. Il a fallu qu'à partir des premières expérimentations, des bilans soient tirés ; que l'effort fait par les enseignants qui accueillaient dans leurs classes, en maternelle et en primaire, ces enfants handicapés soit reconnu et valorisé ; il a fallu que la nouvelle génération de jeunes parents exige que leur enfant aille dans l'école. Il a réellement fallu qu'une nouvelle conception de la rééducation se mette en place. En même temps que l'idée de l'intégration scolaire prenait corps, des accompagnements dans ce milieu ordinaire se sont mis en place, avec ce qui deviendra les SESSAD, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile. Au début, il a fallu une certaine audace des administrations concernées, notamment les DDASS ou la Sécurité sociale.

Le CREAL a appuyé ce mouvement, c'était plus facile pour lui puisqu'il n'était pas impliqué directement dans les établissements en place ; il a incité les professionnels à s'y engager et organisé des concertations avec les administrations, notamment les DDASS, l'éducation spécialisée de l'Education Nationale, et la CRAM. Le CREAL a progressivement élaboré une position de principe qui puisse recueillir un relatif consensus, et qui était utilisée dans des groupes de travail ou des commissions comme la CRISMS, plus tard le CROSMS, qui donnaient des avis sur les créations d'établissements ou services.

Cependant, certains aspects concernant l'intégration scolaire sont restés insatisfaisants, notamment l'accompagnement à l'intérieur de l'école ; celui-ci s'est réalisé avec des personnels sous l'égide de l'Education Nationale, au statut très précaire, sans véritable formation, sous des appellations diverses comme AVS (auxiliaires de vie scolaire). Il faudrait aussi faire l'inventaire des excès de l'intégration scolaire à tout prix.

Autre secteur où il a fallu inventer continuellement : celui des **adultes handicapés**. Entre les années 1970 et 2010, l'espérance de vie de ces personnes n'a cessé d'augmenter, et c'est comme si toute une classe d'âge avait progressivement grandi de 20 à 70 ans. On s'est d'abord préoccupé des aspects quantitatifs : quels besoins de places en CAT et foyers faudrait-il ? Mais surtout il a fallu passer d'une logique d'une action éducative d'Institut médico-éducatif auprès d'adolescents, à un accompagnement d'adultes. Cela paraît simple à formuler, mais concevoir des foyers dans lesquels chaque adulte aurait sa chambre conçue comme lieu personnel et intime prit du temps car cela exigea de la part des associations, notamment de parents, et de la part des professionnels qui provenaient souvent des IME, une nouvelle approche, un changement des logiques d'accompagnement. Concevoir des foyers mixtes fut un pas difficile à franchir ; quant aux relations affectives et sexuelles, quand elles purent être pensées, ce fut d'abord essentiellement en dehors du foyer, jusqu'au moment où la chambre ou l'appartement est devenu le lieu personnel. Je résume en 10 lignes, 30 ou 40 années d'interrogations, de recherches, d'expérimentations, dont le CREAL a cherché constamment à faire la synthèse, en mettant sans cesse en avant ce qui permettait à la personne handicapée d'accéder à la dignité et à l'autonomie.

**L'attitude devant la mort** reste une question intime difficile pour chacun. Le CREAL s'est posé la question de savoir quel était le comportement des personnes déficientes intellectuelles face à la mort d'un proche. Anne DUSART a mené une recherche pour le comprendre et aider l'entourage et les éducateurs à ne pas passer sous silence ces moments de deuil, et à accompagner au contraire ces périodes.

Une grande partie des évolutions des conceptions éducatives des 30 années trouve son aboutissement avec l'attention portée aux **droits des usagers** et aux **projets personnels** des personnes. Cela a été codifié dans les lois de 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale et de 2005, « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». L'accès à son dossier personnel, ou la reconnaissance du projet de vie des personnes impliquaient une inversion dans les rapports que les professionnels avaient avec ceux qu'ils avaient « en charge », et que maintenant ils accompagnent. Ce qui se découvre progressivement là, c'est la nécessité d'abandonner une sorte de toute-puissance médico-éducative au profit d'un service plus discret, et plus hasardeux, car il doit faire confiance dans la personne accompagnée.

J'ai mentionné quelques domaines où collectivement nous avons inventé de nouvelles pratiques, de nouveaux concepts, ou au moins de nouvelles notions. Pour ceux qui n'ont pas vécu cette histoire, l'aboutissement actuel paraît une évidence, mais il faudrait prendre le temps de montrer en quoi il y a eu des bouleversements, des renversements, qui furent l'objet de longues discussions.

Cela a-t-il constitué un progrès ? Oui, et pour ma part je suis fier d'avoir participé à ces évolutions.

Mais pour autant... Ces trente années ont vu la multiplication des lois réaffirmant les droits des personnes à l'éducation, à la santé, au logement, au travail... dont l'application n'a été souvent que des cache-misère pour ne pas affronter la crise sociale que l'on masquait derrière la crise économique. Toutes ces lois spécifiques, y compris celles concernant les personnes handicapées, ne font que rappeler que les valeurs qui fondent le vivre ensemble, notamment la solidarité, ont éclaté, puisqu'il faut sans cesse énoncer les bases minimales pour vivre. Et à chaque fois que nous avons tenté de mettre en œuvre les droits à la formation professionnelle, au logement, à l'emploi notamment avec les professionnels qui prennent en charge des jeunes de l'aide sociale ou de la protection judiciaire, nous avons bien vu que nous tombions sur un mur en béton.

Je ne veux pas terminer sur une note pessimiste, mais j'indique cela pour dire que le travail du CREAL est au cœur des problèmes de société, et qu'à ce titre il est politique.

J'ai effectué ces derniers mois, un repérage des activités du CREAL des années 1980 aux années 2000, et j'ai réalisé combien cette période fut riche et inventive, c'est ce que j'ai évoqué ici ; le CREAL a eu la chance d'être au cœur d'une activité intellectuelle et pratique très soutenue : la confrontation entre les points de vue, l'obligation de tenir constamment compte du réel sous toutes ses dimensions, les apports théoriques pluridisciplinaires... tout cela nous conduisait à dépasser sans cesse ce qui semblait acquis.

Personnellement, j'ai aimé ce travail qui nous oblige à être sans cesse en recherche, pour dégager les valeurs et les repères théoriques sur lesquelles doit s'appuyer le secteur social et médico-social.

Au CREAL, nous sommes peu en contact direct avec les personnes qui éprouvent des difficultés du fait d'un handicap ou de difficultés sociales ; pourtant, ces personnes constituent la référence de notre réflexion.

Par contre, le CREAL est en relation constante avec trois types de partenaires, et donc trois points de vue différents qui ont chacun une légitimité forte. Et son travail consiste à prendre les valeurs ou les éléments qui paraissent fondamentaux dans ces différentes positions, à les organiser ensemble, à gérer les contradictions..., en vérifiant constamment comment le résultat ou la synthèse de cette réflexion est véritablement au service des personnes pour lesquelles nous travaillons ; ensuite, ces synthèses sont re-proposées sous une forme ou sous une autre : positions, études, interventions, avis, conseil...

Les représentants des associations constituent l'un des pôles de toutes les confrontations menées par le CREAL. En particulier, j'ai toujours tenu les parents et leurs associations dans une position particulière : ils ont une légitimité forte, car ils représentent leurs enfants handicapés, ils gardent souvent une blessure ; je leur ai fréquemment dit que je comprenais leurs demandes ou revendications, mais qu'en même temps les décisions à prendre ne pouvaient pas tenir compte de leur seul point de vue, et que donc je n'appuierais pas forcément tel ou tel de leurs projets présenté en CRISMS ou en CROSMS ; ils ne peuvent pas non plus se substituer à leurs enfants dans leur vie affective et sociale ; ceci peut entraîner des tensions avec les professionnels, quand ils aident les personnes à acquérir de l'autonomie.

Les professionnels des établissements ou services étaient les partenaires de toutes les analyses, dans un dialogue toujours exigeant, car au bout il y avait souvent des prises de position qui engageaient les uns ou les autres.

Les responsables des administrations sont le troisième partenaire des confrontations. La DRASS, les DDASS, les services des Conseils Généraux pouvaient participer à des discussions ou demander des études ou des avis au CREAL ; ils prenaient au final des décisions qui ne correspondaient pas forcément à nos conclusions, car elles prenaient en compte d'autres paramètres. Mais c'était des discussions fructueuses.

En rappelant ces trois types de partenaires, je renvoie aux prises de position du CREAL, et à leur élaboration lente, afin de bien synthétiser ou dépasser les positions parfois contradictoires ou représentant des préoccupations spécifiques.

En conclusion, je crois que le CREAL est un creuset pour les inventions sociales et médico-sociales ; mais il ne s'appartient pas : il est le reflet d'engagements collectifs au service des personnes en situation de vulnérabilité, comme l'indique la nouvelle signification du sigle CREAL qui vient d'être adoptée.

Ceci pour assurer la transition avec Martine LANDANGER qui doit nous parler des innovations d'aujourd'hui.